



République française  
Département de la Gironde

Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC

## **COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC**

### **PROCÈS VERBAL**

**Séance du 05 mai 2021**

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	L'an deux mille vingt-et-un et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 30 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Stéphane POINEAU dans l'espace Culturel Edgard Pillet.
<b><u>Présents :</u></b> 9	<b><u>Sont présents:</u></b> Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Gilles AURIOL, Nathalie LEJARD, Didier BERTHOLD, Julie FRIBOULET, Gérard PILLAULT, Christine PEREIRA, Cloé HÉRAUD AUBENEAU
<b><u>Représentés :</u></b> 1	<b><u>Représentés:</u></b> DavidCHANTELOT par Stéphane POINEAU
<b><u>Votants:</u></b> 10	<b><u>Excuses:</u></b>
	<b><u>Absents:</u></b> Gilles MÉDARD
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Stéphane POINEAU

---

### **DE 2021 027 : AVIS SUR LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL - SCoT Médoc 2033 -**

Par délibération N° 2020-02-24/7 en date du 24 février 2020, le syndicat mixte du SMERSCoT en Médoc – regroupant les communautés de communes Médoc Cœur de Presqu'île et Médullienne, a arrêté le projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et a tiré le bilan de concertation.

Conformément à l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet arrêté du SCoT est transmis au Préfet, à chacune des 28 communes du périmètre du projet, aux Personnes Publiques Associées dont l'Autorité Environnementale, la Commission des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), entre autres.

La commune est invitée à exprimer son avis sur le projet. Ce projet de SCoT transmis dans sa totalité comprend :

- Le rapport de présentation comprenant l'Objet du SCoT, le Diagnostic de territoire, l'état initial de l'environnement, la synthèse des enjeux et l'évaluation environnementale, la justification des choix, un résumé non technique de l'évaluation environnementale
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), socle des orientations d'aménagement, d'urbanisation et des préservations environnementales, paysagères et agricoles.
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), partie prescriptive du SCoT
- Le bilan de la concertation
- La délibération d'Arrêt du projet

La commune a eu l'occasion de s'exprimer sur le contenu du projet du SCoT lors de plusieurs séances d'ateliers de travail et de réunions publiques organisées par le SMERSCoT invitant la commune à participer à chaque étape de son élaboration : Diagnostic, PADD, DOO.

Le SCoT est un document d'urbanisme et d'aménagement qui tend à déterminer l'avenir du territoire et de ses habitants en ce qui concerne les objectifs de démographie, de logements, d'espaces d'activité économique, de mobilité et d'équipements tout en intégrant une démarche environnementale en veillant à la préservation des espaces naturels, des paysages et de l'agriculture.

Les principaux objectifs stratégiques du SCoT Médoc 2033 sont les suivants :



*République française  
Département de la Gironde*

*Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC*

## **COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC**

- > permettre de maintenir un accueil démographique sur les communes
- > soutenir l'attractivité du territoire par un projet d'aménagement équilibré
- > poursuivre les actions de développement économique en valorisant les potentiels économiques du territoire
- > mettre en valeur le cadre de vie naturel, agricole et paysager du Médoc

Oui cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur l'arrêt du projet du SCOT.

### **DE 2021 028 : CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT CONTRACTUEL -**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le contrat de l'agent contractuel qui gère l'agence postal se termine au 31.08.2021. Ce contrat est revu en fonction de la convention signée entre la commune et La Poste, qui arrive à son terme au 31.08.2022.

Madame FRIBOULET propose de renouveler le contrat pour 3 ans. Les autres conseillers proposent de le renouveler jusqu'à l'échéance de la convention de La Poste.

Après discussions, le conseil municipal décide, à 9 voix POUR et 1 CONTRE (Madame FRIBOULET), de renouveler le contrat d'Alexandra BEN ALI jusqu'au 31.08.2022.

### **DEVIS DE GÉOMÈTRE -**

- Voirie communale :

Monsieur le Maire présente deux devis pour établir un plan de voirie : Géomètre MARTIN et PARALLÈLE 45. Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur MAS de PARALLÈLE 45 de fixer un rendez-vous en mairie pour expliquer son devis et sa prestation.

- Cimetière : ce sujet sera remis à plus tard.

### **QUESTIONS DIVERSES -**

- Élections :

Madame LEJARD souhaite également s'inscrire sur la liste des vaccinations prioritaires pour la tenue du bureau de vote. Monsieur le Maire informe les conseillers que la mairie a acheté des plexiglass à installer au-dessus de l'urne et pour la signature des électeurs.

Ces dépenses seront prises en charge par l'Etat.

Le planning des permanences va être proposé en fonction des disponibilités de chacun des conseillers.

- Chantiers éducatifs:

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes Médoc Coeur de Presqu'île met en place des chantiers éducatifs pour aider des jeunes de 16 à 25 ans à une première expérience en situation de travail.



*République française  
Département de la Gironde*

*Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC*

## **COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC**

Monsieur le Maire propose aux conseillers de candidater pour la restauration de la grille de la place du village. Les conseillers valident.

- Madame CLIPET informe que l'association des Amis de l'Eglise de Saint-Christophe organisera un vide-grenier le dimanche 6 juin 2021 au Port.

- Cérémonie du 8 mai : le dépôt de gerbe aura lieu à 11 heures. La manifestation est interdite au public.

- Marchés gourmands : ils commenceront le mercredi 30 juin. Les règles sanitaires devront être mises en place.

- Festival des Talents : reporté en septembre. Les exposants ont été prévenus, beaucoup seront présents en septembre. ce sera le même week-end que le week-end du Patrimoine.

- Il est demandé à Monsieur le Maire de se rapprocher des banques pour demander si un financement immobilier serait envisageable pour la commune.

Le bâtiment d'O'Voiles est en vente à 135 000 €. Attention car des travaux sont à prévoir si ce bâtiment sera proposé à la location: l'assainissement est non conforme, l'électricité est probablement à revoir, la mise aux normes générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.